

Compte rendu du Conseil de quartier PARC mercredi 3 février 2021

Participants :

- ✚ Serge Baldi Président du Conseil de Quartier Parc,
- ✚ Fanny Fesnoux, Vice-Présidente du Conseil Parc et Adjointe en charge des Ressources Humaines,
- ✚ les membres du Conseil de Quartier Parc,
- ✚ Harmony Gras, Directrice du Pôle Transition énergétique et Mobilité, Roannais Agglomération,
- ✚ Claude Garcia, Directeur du Pôle Sécurité Santé Publique, Ville de Roanne,
- ✚ Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
- ✚ Jean-Luc Condette, Directeur Général Adjoint des Services, Ville de Roanne,
- ✚ Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- ✚ Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

Serge Baldi accueille l'assemblée et déroule l'ordre du jour.

Les énergies renouvelables

Harmony Gras fait un point d'actualité sur le futur site de méthanisation et l'installation en cours de la centrale photovoltaïque.

- **Méthanisation**

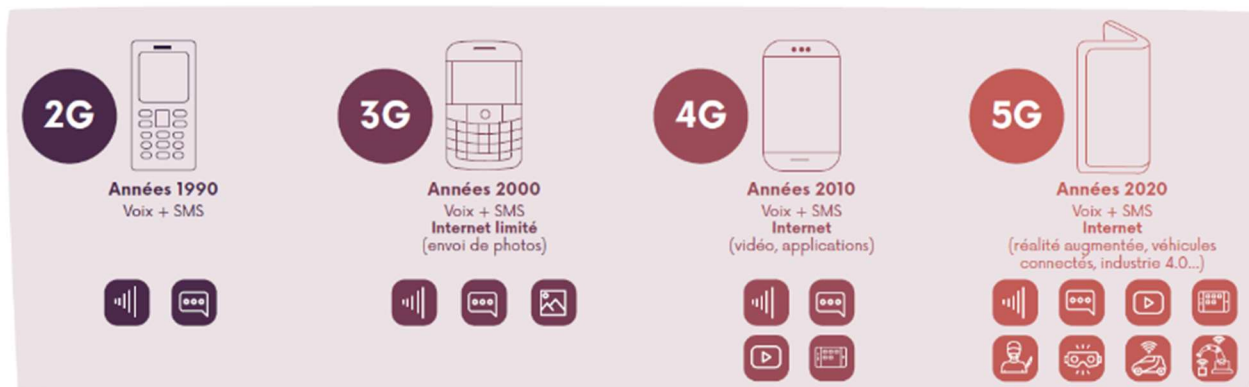
La société Roanne Bio Energie, avec qui l'Agglomération a signé un contrat de 18 ans pour la construction et l'exploitation du méthaniseur, a obtenu les autorisations pour construire. Le démarrage du chantier devrait avoir lieu au début de l'été 2021, et devrait durer 18 à 24 mois pour une mise en service au printemps 2023. Pour rappel, l'unité traitera des boues de la station d'épuration de Roanne acheminées par canalisation, et des biodéchets issus de l'industrie agroalimentaire et des grandes surfaces, transportés par camions bâchés. Le méthaniseur, situé entre le parking de SOFIDEL et le canal, produira en biogaz l'équivalent de la consommation de 4 500 habitants. L'Agglomération ainsi que Roanne Bio Energie continueront de tenir les riverains informés de l'avancée de la construction à chaque conseil de quartier.

- **Centrale photovoltaïque**

La centrale photovoltaïque de Montretout située entre les pompiers et la station d'épuration a été mise en service début janvier 2021. Le chantier est en cours de finition avec l'aménagement du pourtour (clôture, espaces verts...). La centrale va produire l'équivalent de la consommation électrique de 2 900 foyers. La société Planète Oui à qui Roannais Agglomération (par l'intermédiaire de sa société d'économie mixte : la Roannaise des Energies Renouvelables) vend l'électricité produite, propose aux habitants de Roannais Agglomération la possibilité de souscrire un contrat de fourniture d'électricité verte issue de la centrale. 1 000 foyers peuvent souscrire ce contrat avec un tarif inférieur de 10% au tarif réglementé d'électricité. Plus d'informations dans le lien suivant : <https://www.planete-oui.fr/roanne>

Le déploiement de la 5G, 5^{ème} génération de réseaux mobiles

Source : Arcep _ 2020



Claude Garcia commente un diaporama qui présente le vaste projet de déploiement de la 5G en France, et plus localement sur le territoire.

Ci-après, un lien internet qui traite des questions les plus usuelles sur le sujet :

<https://www.arcep.fr/nos-sujets/parlons-5g-toutes-vos-questions-sur-la-5g.html>

Un conseiller s'interroge sur l'intégration paysagère des antennes relais. Claude Garcia fera un point sur ce sujet avec les opérateurs. Un retour sera fait au conseil de quartier.

La problématique de nuisances olfactives sur le quartier

Claude Garcia rappelle que la Ville a transmis un dossier à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Auvergne-Rhône-Alpes, dont la suite n'a pas encore été apportée.

Claude Garcia invite les conseillers à saisir également par eux même la DREAL via un formulaire en ligne : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/formulaire-de-plainte-a9818.html>

Claude Garcia rappelle encore l'application ODO lancée par l'observatoire Air'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes de la qualité de l'air dans la région, qui permet à chacun de recenser, via son smartphone ou sur son ordinateur, une potentielle pollution de l'air. L'application est très intuitive et le principe pour signaler très simple : l'application se divise en deux écrans, un premier qui sert à indiquer l'endroit où l'on se trouve, et un deuxième où l'on peut décrire son ressenti, l'intensité de l'odeur et ce qu'elle nous évoque.

Plus les signalements seront nombreux, plus la mobilisation des acteurs sera forte.

Enfin, Claude Garcia soumet de nouveau aux conseillers l'idée de la mise en place d'un «réseau de nez» . Ce projet pourrait intéresser un groupe d'étudiants de l'IUT de Roanne, auquel le Conseil Parc serait associé, mais également celui de Mâtel, dont le quartier subit également ces nuisances.

Claude Garcia informe également de l'application NoiseCapture qui permet à chaque utilisateur d'évaluer son exposition au bruit, de décrire son environnement sonore à l'aide de mots-clés, puis d'exporter toutes ces informations dans une base de données communautaire.

https://play.google.com/store/apps/details?id=org.noise_planet.noisecapture&hl=fr&gl=US

La voirie

Olivier Jandard fait retour de la réunion voirie du 25 janvier dernier, ainsi qu' un point global sur les demandes de voirie réalisées et en cours. L'ensemble des informations délivrées figure dans le document ci-joint (bien consulter également les diverses informations générales importantes).

Olivier Jandard rappelle le circuit de validation des demandes Conseil de Quartier/Ville de Roanne, ainsi que **l'enveloppe spécifique de 100 000 €** dédiée à un Conseil de Quartier chaque année, pour développer un projet d'envergure.

Il faut noter également le renouvellement du **budget participatif** sur cette année 2021, une enveloppe de 300 000 €, qui permet aux Roannais de faire des propositions pour leur ville. Les Conseils de Quartiers sont largement sollicités en ce sens. Lors de leur renouvellement en 2020, M. le Maire les a d'ailleurs invités à être de vraies forces de propositions.

L'aire de jeux du stade

Les conseillers ont exprimé le souhait de rénover l'aire de jeux du stade du Parc, projet qui pourrait être budgété sur l'enveloppe spécifique de 100 000 € et mis en œuvre entre 2021 et 2022.

Serge Baldi fait retour d'une 1ère rencontre avec Arnaud Lorton, du Bureau d'études environnement de la Ville, le 26 janvier dernier, pour faire un état des lieux.

Mmes Strzelczyk, Bartézaghi, Eroglu, M. Micos, et Maude Perret représentante du Centre Social Condorcet constituent un groupe de travail sur ce projet.

Une 1ère réunion est programmée sur place mercredi 24 février à 9h.

Les perspectives d'animation

Maude Perret, Responsable du secteur Adultes et Familles au Centre Social, fait un retour des animations de 2020 sur le quartier : mini-ferme du samedi 22 août, marche accompagnée du vendredi 28 août, et kermesse du samedi 26 septembre, se sont allègrement substitués à la traditionnelle fête de quartier annuelle. Ces petits évènements thématiques programmés sur l'ensemble de l'année, si bien sur des matinées que sur des après-midis, attirent toutes les générations et offrent ainsi une animation « en continu » sur l'année, c'est très apprécié et ce sera renouvelé.

En ce sens, Maude Perret invite les conseillers à une prochaine réunion lundi 22 février à 10h au Centre Social, pour construire le programme « Anim'Quartier » 2021.

Questions et informations diverses

- Une expertise sanitaire demandée par la Ville a révélé la nécessité d'arracher un certain nombre d'arbres dans la ville, dont au cœur du quartier du Parc. L'opération vient de débuter, la replantation se fera d'ici l'automne prochain, le conseil Parc sera associé au choix des nouvelles essences replantées.
- Suite à la constatation de dégâts de sangliers sur les communes de Roanne, Perreux et Vougy et de la plainte de certains agriculteurs et propriétaires locaux, une battue de décantonnement sur les Gravières de Mâtel de Roannais Agglomération se déroulera ce jeudi 4 février 2021. Cette battue sera organisée avec les chasseurs riverains de la Gravière de Mâtel ainsi que les chasseurs de gibier

d'eau de la Loire, dans le cadre de la convention chasse, signée entre Roannais Agglomération et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire.

- Problématique récurrente de la nuisance des étourneaux. *A réception de ce compte-rendu, la Ville informe de son prochain recrutement d'un coordinateur bien-être animal dont une des missions sera de travailler sur ce sujet.*
- les bus de la Star qui ne circulaient plus rue de Pressensé à la demande des habitants, auraient a priori repris ce circuit , ce qui réactive ainsi les plaintes des riverains. *A réception de ce compte-rendu, la Direction de la Star alertée, s'est engagée à diffuser des consignes aux conducteurs afin que cette situation ne se réitère plus.*
- Quid du remplacement du commerce Espace Fraicheur. La Ville n'est pas en mesure de donner des informations concrètes à ce jour.
- Fanny FESNOUX informe de sa prochaine permanence sur le quartier, jeudi 4 mars de 14h à 16h à la M.S.P. Elle invite les conseillers à la rejoindre pour faire de ce rendez-vous, un temps convivial avec les habitants.
- Une représentante d'Ophéor informe du relogement des locataires du 2 au 24 rue d'Aiguilly (immeuble face à l'entreprise Michelin) Cela représente 108 logements = 58 foyers dont 27 ont été relogés. . L'opération s'achèvera en juin prochain pour laisser place à la déconstruction. Les espaces ne seront pas dédiés à de nouveaux bâtiments dans l'objectif « d'aérer le quartier ».

Serge Baldi clôture la séance à 18h.

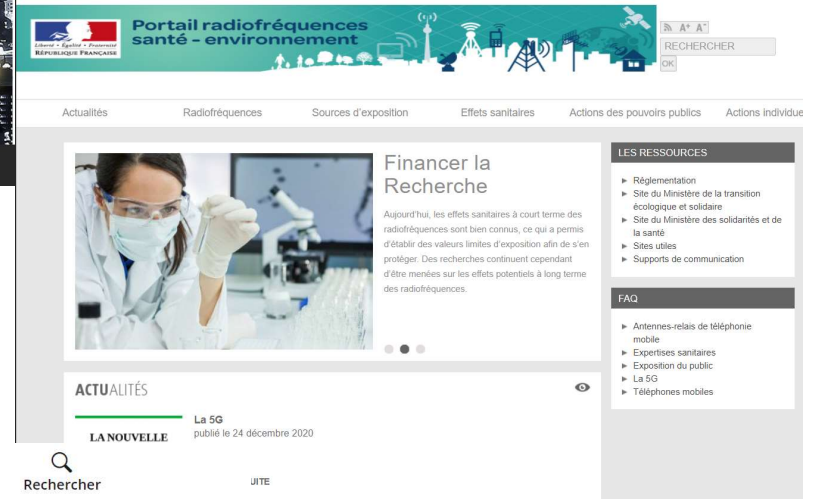
**La date du prochain Conseil de Quartier Parc,
liée au contexte actuel, vous sera très bientôt communiquée.**



Réglementation des antennes-relais



Antennes relais : les sites références



[L'Arcep](#) [Nos sujets](#) [La régulation](#) [Cartes et données](#) [Actualités](#)

[Démarches et services](#)

[Rechercher](#)

[UIITE](#)

A quoi sert l'Arcep ?

Nos missions

Comprendre notre rôle, nos missions et nos actions

L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) a été créée le 5 janvier 1997, sous le nom d'Autorité de régulation des télécoms (ART).

A l'époque, le Parlement lui a confié la mission d'accompagner l'ouverture à la concurrence du secteur des communications électroniques, afin que de nouveaux opérateurs puissent émerger aux côtés de l'opérateur historique (France Télécom, devenu Orange), et ce, au bénéfice de l'utilisateur final.



Un dispositif de contrôle

MESURER LES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES un dispositif transparent, indépendant et fiable



Toute personne peut faire mesurer l'exposition aux ondes électromagnétiques, tant dans les locaux d'habitation que dans des lieux accessibles au public (parcs, commerces, gares, établissements d'enseignement...).

Il est également possible de demander une mesure de l'exposition associée à des objets communicants fixes comme les compteurs communicants.

Valeurs limites d'exposition en vigueur (en volts par mètre, V/m)



Radio
28 V/m



Télévision
de 31 à 41 V/m



Mobile
de 39 à 61 V/m



Téléphone sans fil
59 V/m



Wi-Fi / four micro-ondes
61 V/m



Linky
87 V/m

Comment ça marche ?

1 La personne remplit un formulaire de demande, disponible sur service-public.fr



2 Elle fait impérativement signer la demande par un organisme habilité : État, collectivités locales (mairies...), agences régionales



3 L'Agence nationale des fréquences : traite la demande de mesure ; dépêche le laboratoire accrédité et indépendant qui effectue la mesure ; rémunère ce laboratoire grâce à un fonds alimenté par une taxe prélevée principalement sur les opérateurs mobiles.



4 Les personnes et les communes sont informées du résultat des mesures qui est ensuite rendu public sur cartoradio.fr



Exemple de mesure
Lieu : Paris, rue de Rivoli
Type de mesure : à l'intérieur d'un appartement
Date : juin 2017
Champ électrique total du site : 0,7 V/m





Un guide des bonnes pratiques AFOM / AMF

TELEPHONIE MOBILE

GUIDE DES BONNES PRATIQUES ENTRE MAIRES ET OPÉRATEURS

AFOM
Association Française des Opérateurs Mobiles





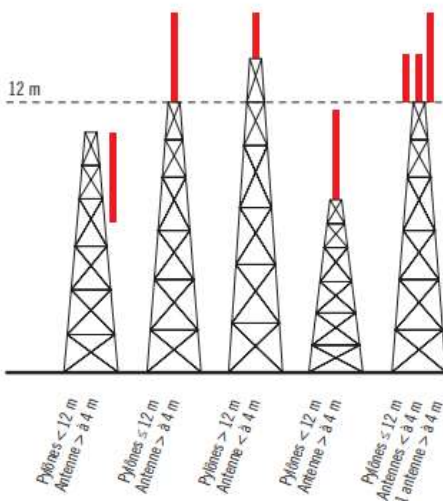
Autorisation d'urbanisme

Selon la taille et la nature de l'ouvrage considéré, une autorisation d'urbanisme sera ou non nécessaire pour l'installation des équipements de téléphonie mobile (articles R. 421-1 et R. 422-2 du Code de l'urbanisme).

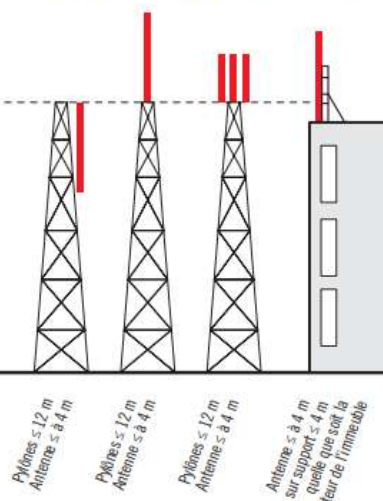
	PAS D'AUTORISATION	DÉCLARATION DE TRAVAUX	PERMIS DE CONSTRUIRE
Antenne < à 4 m	●		
Antenne > à 4 m		●	
Poteaux ou pylônes ≤ à 12 m (cf. schémas)	●		
Poteaux ou pylônes et les installations qu'ils supportent > à 12 m (cf. schémas)		●	
Local technique dont la surface hors œuvre brute < à 100 m ²		●	
Local technique dont la surface hors œuvre brute > à 100 m ²			●

Il est à noter que des règles particulières, liées à la nature du bâtiment ou à la zone d'implantation envisagée, peuvent s'imposer. Par exemple, l'installation d'une antenne sur un immeuble inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques est soumise à la délivrance d'un permis de construire ou bien les travaux projetés dans un site classé ne peuvent être exécutés qu'après l'accord du préfet, après l'avis obligatoire de l'architecte des Bâtiments de France et la consultation facultative de la Commission départementale des sites.

Installations soumises à déclaration de travaux



Installations non soumises à déclaration de travaux ou permis de construire





Un dossier d'information en amont : un exemple local

2- FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Commune : ROANNE

Nom du site : T21104

Adresse du site :

De la Grasse Poulot, lieu dit: Jardin de Cocagne, 42300 ROANNE

Coordonnées du site :

X : 736004.00 Y : 2119665.00 Z : 273.00m

Le projet sur site est une :

- Installation d'une nouvelle antenne-relais
 Modification substantielle d'une antenne-relais existante

Et fait l'objet de :

- Déclaration préalable : oui non
Permis de construire : oui non

Durée prévisionnelle des travaux : 1 semaine / entre 1 et 3 mois

Direction régionale réseau chargée du dossier :

Bouygues Telecom - Direction régionale Centre-Alpes
Directeur régional : Monsieur Patrick WIART
Tour Suisse - 1, bd Vivier Merle
69443 LYON Cedex

3- MOTIVATIONS DU PROJET

Déplacement et/ou remplacement d'une antenne-relais pour garantir la continuité de service

Bouygues Telecom est titulaire de licences GSM, UMTS et LTE attribuées par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) l'autorisant à déployer et exploiter des réseaux de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} génération.

En plus du paiement de redevances, ces autorisations d'émettre intègrent des obligations en termes de couverture du territoire et de qualité de service.

Ainsi, Bouygues Telecom doit prendre les mesures nécessaires :

- pour assurer de manière permanente et continue l'exploitation du réseau et des services de communications électroniques,
- pour remédier, dans les délais les plus brefs, aux défaillances du système dégradant la qualité du service pour l'ensemble ou une partie des clients,
- pour garantir une qualité et une disponibilité de service satisfaisantes.

C'est dans ce contexte que Bouygues Telecom est amené à étudier des modifications sur des sites existants.



6- NOTRE PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS

La future implantation :

Les références cadastrales : Section BV – Parcelle 262

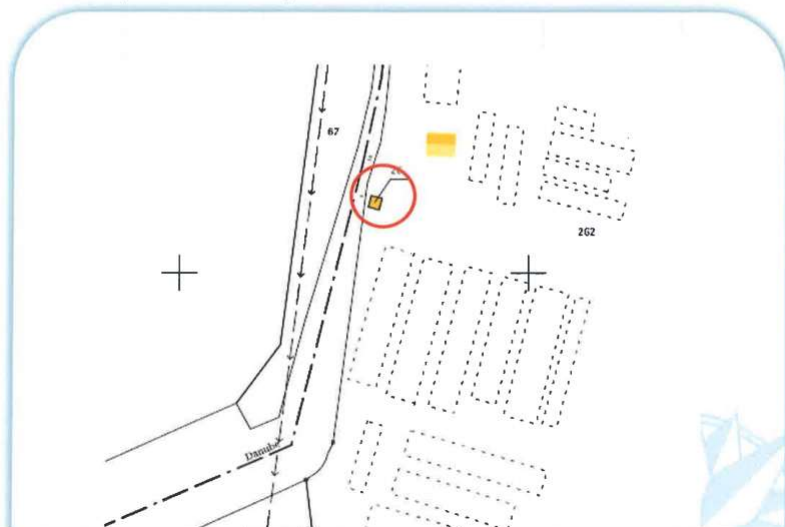
Les coordonnées géographiques :

Longitude en Lambert II étendu X : 736004.00

Latitude en Lambert II étendu Y : 211966.00

Hauteur NGF au sol (Nivellement Général de la France) Z : 273.00 M

L'emplacement sur le plan cadastral :



Les caractéristiques d'ingénierie du projet :

Les antennes

Nombre d'antennes : 3 antennes

N° d'antenne	Type d'antenne	Bandes de fréquence	Utilisation	Azimut	HMA en mètres NGF	Tilt prévisionnel
Secteur 1	Antenne Quadribande 2700x350x170-35Kg	LTE800 GSM900 DCS-LTE1800 UMTS2100		20°	28.70	2°/2°/2°
Secteur 2	Antenne Tribande 2700x350x170-35Kg	LTE800 GSM900 DCS-LTE1800 UMTS2100		120°	28.70	2°/2°/2°
Secteur 3	Antenne Quadribande 2700x350x170-35Kg	LTE800 GSM900 DCS-LTE1800 UMTS2100		280°	28.70	2°/2°/2°

*Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique
HMA en mètres NGF (Nivellement Général de la France) : hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol
Tilt prévisionnel : inclinaison de l'antenne par rapport à la verticale*

Puissances prévisionnelles : 20 Watts à 40 Watts



Déclaration fournie à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) par le demandeur de l'implantation ou de la modification substantielle d'une station radioélectrique émettrice.

N° ANFR : 042.275.0256

1. Conformité de l'installation aux règles de la CSTB (en cas de station GSM).

oui **non**

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

oui **oui, balisé** **non**

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui **non**

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission.

oui **non**

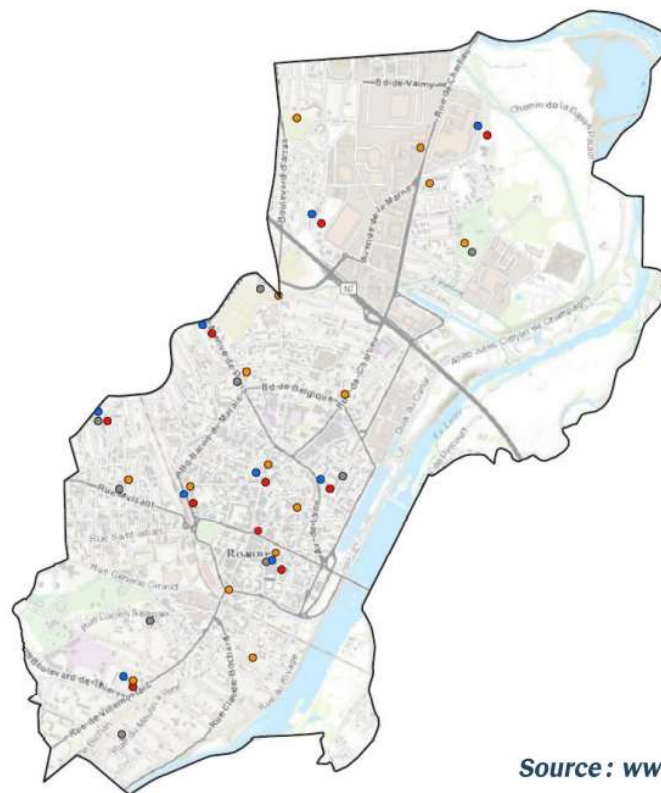
Si la réponse est OUI, liste des établissements en précisant pour chacun: le nom - l'adresse - l'estimation du niveau maximum de champ reçu, sous la forme d'un % par rapport au niveau de référence du décret n°2002-775.

Nom	Nature	Adresse	Coord X	Coord Y	Niveau de champ max (%)



Relais existants sur la commune

9 relais Bouygues et SFR
15 Orange
11 free



- Installations existantes
- BOUYGUES TELECOM
 - ORANGE
 - FREE MOBILE
 - SFR

Source : www.cartoradio.fr



Un accès aux sites implantés et aux mesures

The screenshot displays the ANFR website's interface for accessing site locations and measurements. At the top left, there is a menu icon and the ANFR logo. To the right, there are input fields for 'Identifiant, E-mail' and 'Mot de passe', with 'OK' and 'S'inscrire' buttons. A link for 'Mot de passe oublié ?' is also present. Below the header is a search bar with the placeholder text 'Entrez une adresse, un code postal ou un nom de ville' and a magnifying glass icon. The main area is a map of the Roanne region, showing various locations like Combray, les Noix, Roanne, and Le Coteau. The map is populated with numerous icons representing radio frequency sites, each with a number (1, 2, 3, 4, 6, 8) and a color-coded square (blue, pink, green). A red square highlights a specific site in the center of Roanne. In the top right corner of the map area, there is a 'Configurer l'affichage' button with a gear icon. At the bottom left, there is a small inset map labeled 'Plan' and a scale bar for '1000 m'. At the bottom right, there are several utility icons: a printer, a compass, a location pin, a mobile phone, and a zoom-out button. The text 'Données carto mises à jour le 13/12/2020' is visible at the bottom left of the map area.



Identifiant, E-mail

Mot de passe

OK

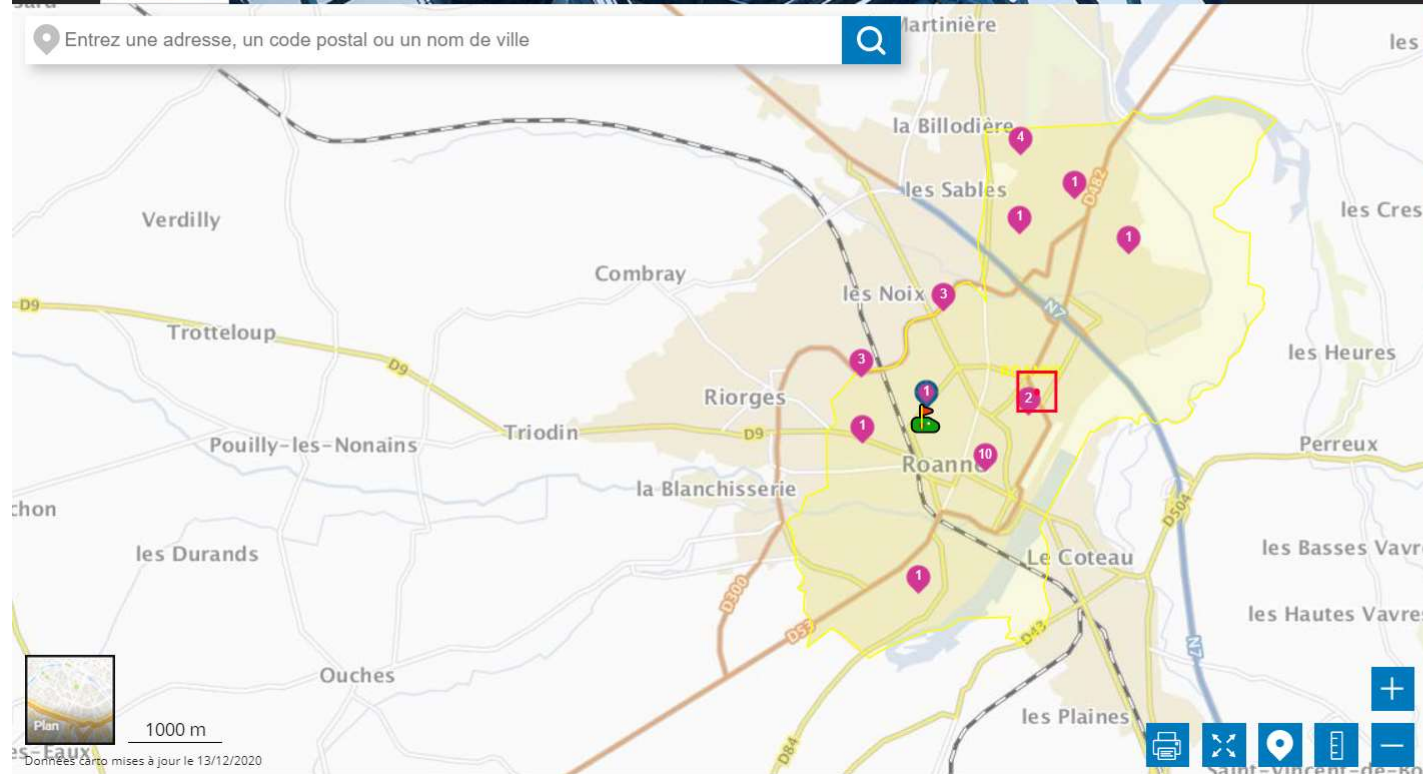
S'inscrire

Mot de passe oublié ?

Entrez une adresse, un code postal ou un nom de ville



Roanne



Outils et Réglages

Afficher uniquement les supports et les mesures de la commune de :

ROANNE (42)

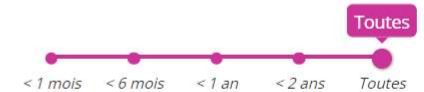
Afficher les antennes

Afficher les mesures

Stations radioélectriques (TV, radio FM, téléphonie mobile, DECT, Wi-Fi...)

Objets communicants fixes

ANCIENNETÉ :

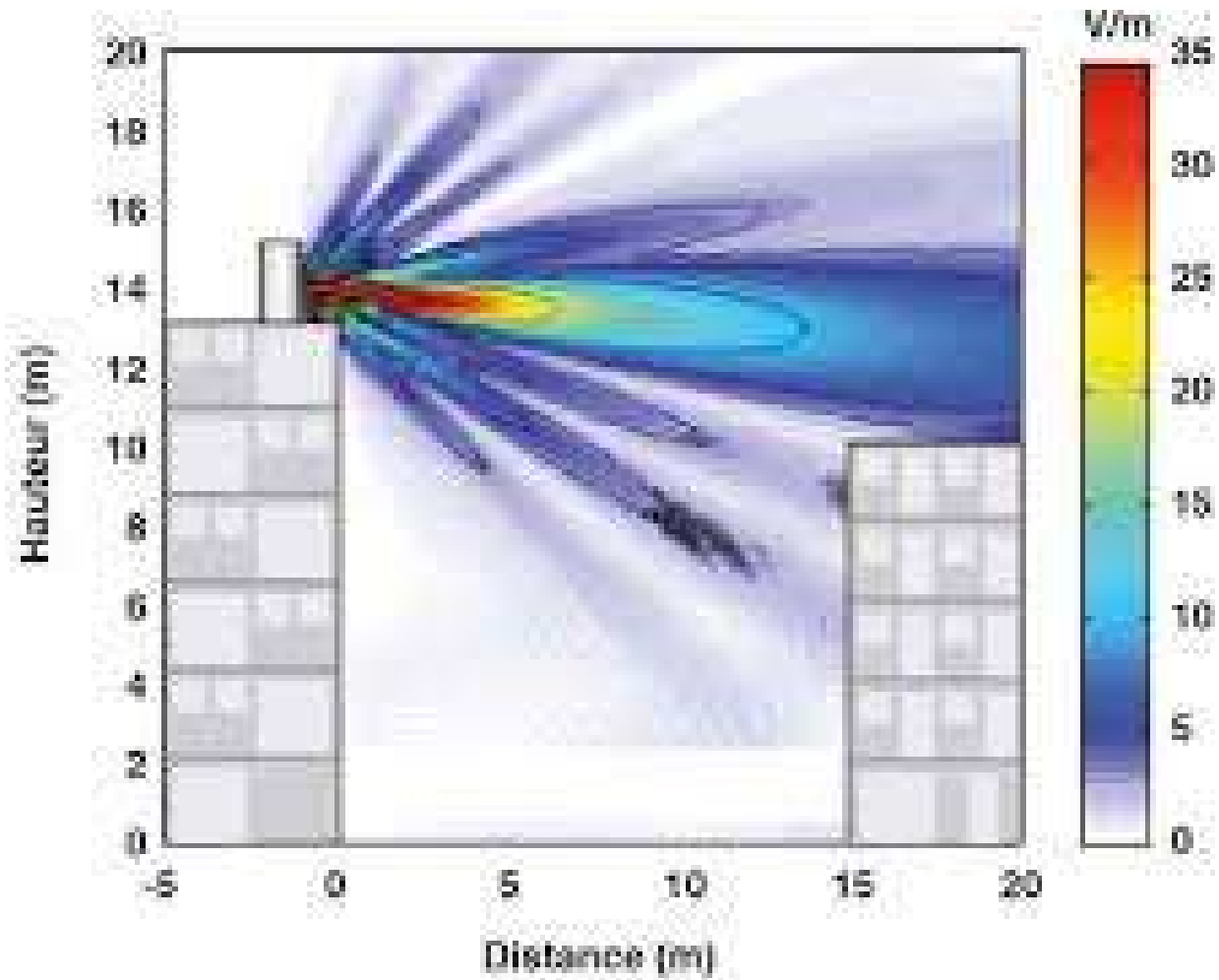


NIVEAU MESURÉ :

0 V/m - 2 V/m

Entre 0 et 2 V/m

Données carto mises à jour le 13/12/2020





Identifiant, E-mail Mot de passe OK S'inscrire
Mot de passe oublié ?

Entrez une adresse, un code postal ou un nom de ville

ROANNE

ROANNE

Utile

Plan 200 m

Données carto mises à jour le 13/12/2020

Outils et Réglages

- Afficher uniquement les supports et les mesures de la commune de :
ROANNE (42)
- Afficher les antennes
- Afficher la direction des antennes
- TÉLÉPHONIE MOBILE
 - OPÉRATEURS:
 - SFR
 - free
 - Autres opérateurs
 - TECHNOS: 5G 4G 3G 2G
 - STATIONS:
 - Toutes les stations
 - 1 techno ou + en service
- TV
- Radio
- Réseaux mobiles privés





Informations disponibles

MESURES

MESURE 151383

Le rapport de mesure conclut au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Résultat de l'évaluation de l'exposition de l'objet communicant fixe (cas 9 kHz-100 kHz)

Conformément au souhait du demandeur, une évaluation de l'exposition de l'objet communicant fixe a été réalisée. Les champs maximaux électriques (E) et magnétiques (H) ont été mesurés, ainsi que les champs moyens à titre informatif.

SERVICE	BANDE DE FREQUENCE (MHZ)	MESURE E MOY(V/M)	MESURE H MOY(μT)	MESURE E MAX(V/M)	MESURE H MAX(μT)	VALEURS LIMITES (NIVEAU DE REFERENCE)
Linky	0.03 - 0.095	0,25	0,0018	1,15	0,015	87 V/m 6.25μT

Note : N/A sera indiqué dans le tableau en cas d'absence d'un nombre d'émissions suffisant.

Télécharger le détail des mesures

Edition du 29/12/2020

Pour une meilleure compréhension de cette fiche, consultez le Glossaire and the [F.A.Q.](#)
[Nous contacter](#) en cas d'erreur.

Imprimer / Télécharger Fermer

Outils et Réglages

Afficher uniquement les supports et les mesures de la commune de :
ROANNE (42)

Afficher les antennes

Afficher les mesures

- Stations radioélectriques (TV, radio FM, téléphonie mobile, DECT, WI-FI...)
- Objets communicants fixes

RIENNÉTÉ :

< 1 mois < 6 mois < 1 an < 2 ans Toutes

EAU MESURÉ :

0 V/m 87 V/m

Entre 0 et 87 V/m



[Mot de passe oublié ?](#)

Informations disponibles



MESURES

MESURE 151189

2 mesures trouvées

155632	06/12/2019	51 Boulevard Jean-Baptiste Clément 42300 ROANNE
151189	29/01/2019	26 Boulevard Jean-Baptiste Clément 42300 ROANNE

Edition du 24/12/2020

Pour une meilleure compréhension de cette fiche, consultez le [Glossaire](#) and the [F.A.Q.](#)
[Nous contacter](#) en cas d'erreur

Ces informations relatives aux caractéristiques radioélectriques sont fournies par les exploitants des stations radioélectriques concernées. Elles résultent de la mise en œuvre de la procédure administrative prévue par le cinquième alinéa de l'article L43 du code des postes et des communications électroniques au titre de la coordination de l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire national. La publication des accords d'implantation, et de chaque dernière modification, est assurée par la mise en ligne des informations relatives à leur existence et à leur contenu qui intervient 3 jours après la date de l'accord de l'ANFR, à l'exception de ceux délivrés avant le 12 juillet 2012 qui ont été publiés le 15 juillet 2012.

Fermer



1000 m

Données carto mises à jour le 13/12/2020



[Mot de passe oublié ?](#)

Informations disponibles

MESURES

MESURE 151189

2 mesures trouvées

155632	06/12/2019	51 Boulevard Jean-Baptiste Clément 42300 ROANNE
151189	29/01/2019	26 Boulevard Jean-Baptiste Clément 42300 ROANNE

Edition du 24/12/2020

Pour une meilleure compréhension de cette fiche, consultez le [Glossaire](#) and the [F.A.Q.](#)
[Nous contacter](#) en cas d'erreur

Ces informations relatives aux caractéristiques radioélectriques sont fournies par les exploitants des stations radioélectriques concernées. Elles résultent de la mise en œuvre de la procédure administrative prévue par le cinquième alinéa de l'article L43 du code des postes et des communications électroniques au titre de la coordination de l'implantation des stations radioélectriques sur le territoire national. La publication des accords d'implantation, et de chaque dernière modification, est assurée par la mise en ligne des informations relatives à leur existence et à leur contenu qui intervient 3 jours après la date de l'accord de l'ANFR, à l'exception de ceux délivrés avant le 12 juillet 2012 qui ont été publiés le 15 juillet 2012.



1000 m

Données carto mises à jour le 13/12/2020



[Mot de passe oublié ?](#)

Informations disponibles

MESURESMESURE 151189

Conclusion du rapport de mesure

Le rapport de mesure conclut au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Résultat de l'évaluation globale de l'exposition (cas A du protocole)

Le niveau global d'exposition est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des émetteurs environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure.

Niveau global d'exposition : 0,23 V/m

Rappel : la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 3 mai 2002 est 28 V/m.

Résultat de l'évaluation détaillée de l'exposition (cas B du protocole)

Conformément au souhait du demandeur, une évaluation détaillée de l'exposition par fréquence a été réalisée. Le résultat de ces mesures détaillées est présenté agrégé par service (colonne mesure), suivi, le cas échéant, du résultat d'un calcul d'extrapolation. Seuls les résultats supérieurs à [0,05] V/m sont mentionnés.

SERVICE	BANDE DE FRÉQUENCE(MHZ)	MESURE	EXTRAPOLATION	VALEUR LIMITE (NIVEAU DE RÉFÉRENCE)
Services HF	0,1-30			28 V/m

[Imprimer / Télécharger](#)

Données carto mises à jour le 13/12/2020



Données carto mises à jour le 13/12/2020

OK S'inscrire

Mot de passe oublié ?

✕
Informations disponibles

MESURES		MESURE 151189	
TM 900	925-960	0,17 V/m	41 V/m
Radars - balises - FH	960-1710		42 V/m
TM 1800	1805-1880	0,10 V/m	58 V/m
DECT (Téléphone domestique)	1880-1900		59 V/m
TM 2100	2100-2170	0,06 V/m	61 V/m
Radars - BLR (Wimax)- FH	2200-6000 (hors Wi-Fi et TM)		61 V/m
Réseaux locaux radioélectriques ou Wifi	2400-2483/5150-5350/5470-5725		61 V/m
TM 2600	2620-2690	0,06 V/m	61 V/m

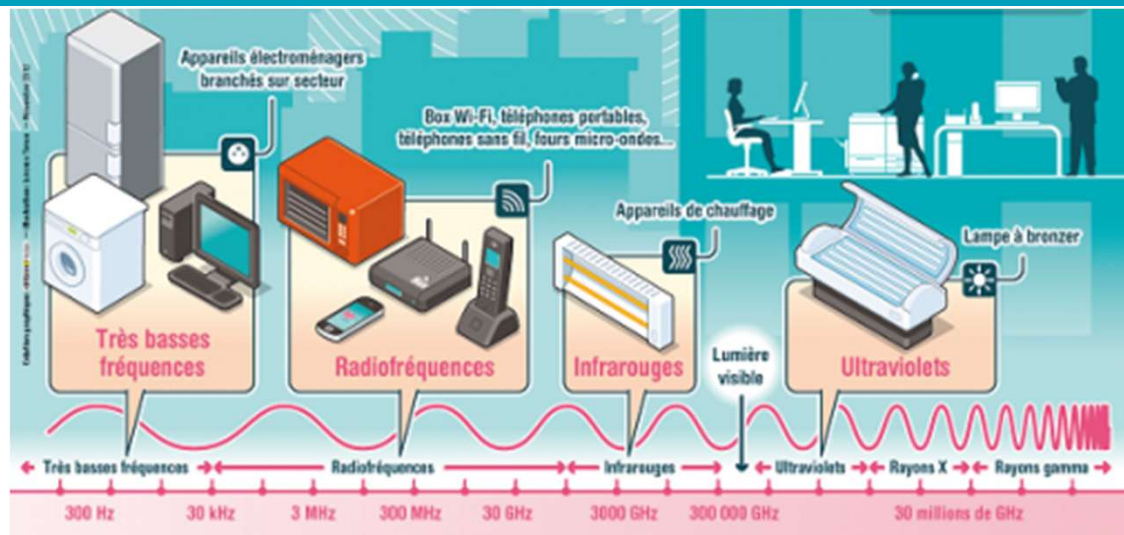
Imprimer / Télécharger
✕

← Configurer l'affichage
⚙️

🖨️
📍
📱
+



Les radio fréquences et leur utilisation



Les trois systèmes actuellement utilisés en France sont :

- le système GSM dit de deuxième génération (2G : fréquences dans les bandes 900 et 1800 MHz), le GSM a pour objet de transmettre de la voix et des textes courts de type SMS (Short Message Service)
- le système UMTS dit de troisième génération (3G : fréquences 900 et 2100 MHz) , l'UMTS permet de nouvelles applications, en particulier un transfert rapide des images, sons et vidéos
- le système LTE dit de quatrième génération (4G : fréquences 700, 800, 900, 1800, 2100 et 2600 MHz) qui constitue l'évolution de ces deux réseaux cellulaires. La LTE permet quant à elle d'accéder à des débits 50 fois supérieurs à celui de la 3G facilitant ainsi les téléchargements de fichiers volumineux et la création de nouveaux services. Les nouveaux services concernent essentiellement la vidéo : visiophonie, MMS vidéo (Multimédia Messaging Service), vidéo à la demande et la télévision

La 5G apportera par rapport à la technologie 4G :

- des débits jusqu'à 10 fois plus importants. Alors que la 4G offre un débit comparable à l'ADSL (quelques dizaines de Mbits/s, la 5G se comparera aux débits de la fibre entre 100 Mbits/s et quelques Gbits/s) ;
- des temps de réponses (latence) jusqu'à 10 fois plus courts pour des communications ultra-rapides ;
- une densité de connexion, c'est-à-dire le nombre d'objets qui peuvent communiquer simultanément sur le réseau



A. - Niveaux des champs

Les aspects réglementaires

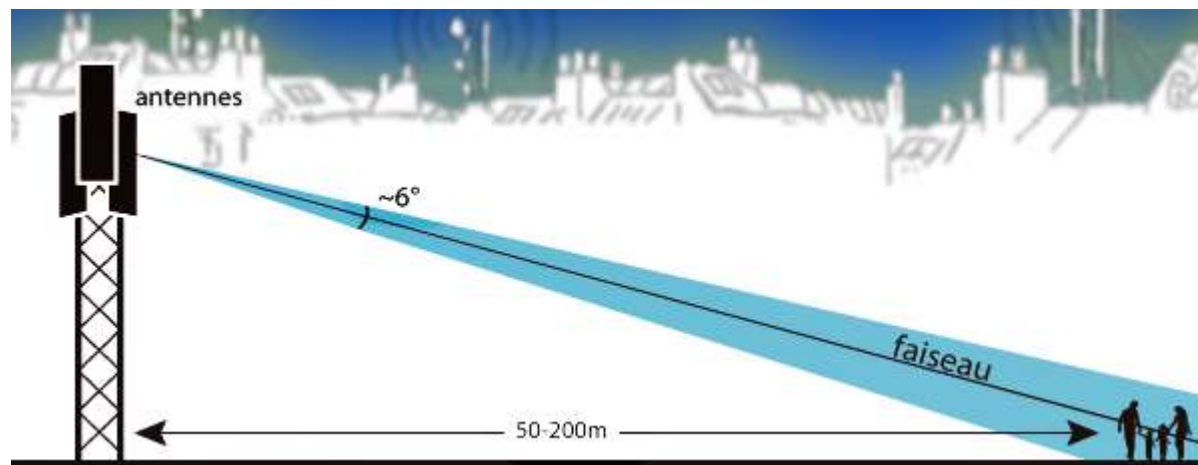
GAMME de fréquences	E(V/m)	H(A/m)	B(μT)	DENSITÉ de puissance équivalente en onde plane Seq (W/m ²)
0-1 Hz	-	3,2 x 10 ⁴	4 x 10 ⁴	-
1-8 Hz	10 000	3,2 x 10 ⁴ /f ²	4 x 10 ⁴ /f ²	-
8-25 Hz	10 000	4 000/f	5 000/f	-
0,025-0,8 kHz	250/f	4/f	5/f	-
0,8-3 kHz	250/f	5	6,25	-
3-150 kHz	87	5	6,25	-
0,15-1 MHz	87	0,73/f	0,92/f	-
1-10 MHz	87/f ^{1/2}	0,73/f	0,92/f	-
10-400 MHz	28	0,073	0,092	2
400-2 000 MHz	1,375 f ^{1/2}	0,003 7 f ^{1/2}	0,004 6 f ^{1/2}	f/200
2-300 GHz	61	0,16	0,20	10

Le [décret n°2002-775 du 3 mai 2002](#) transpose en droit national la recommandation européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999. Il fixe les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Ces valeurs limites définies par la réglementation sont appelées restrictions de base et correspondent pour les radiofréquences au débit d'absorption spécifique (DAS), qui s'exprime en watts par kilogramme (W/kg). La valeur limite du DAS imposée par la réglementation est de 0,08 W/kg (corps entier), et 2 W/kg maximum mesuré localement dans la tête ou le tronc. L'arrêté du 8 octobre 2003 fixe les spécifications techniques applicables aux équipements terminaux radioélectriques tels que les téléphones mobiles et spécifie notamment que le DAS ne doit pas dépasser 2 W/kg pour la tête.

Le débit d'absorption spécifique est difficile à mesurer dans l'environnement général, aussi la réglementation a-t-elle introduit la notion de niveaux de référence, qui correspond à l'intensité du champ électrique en un point donné, exprimée en V/m

Niveaux de référence (V/m)	
700 MHz (4G)	36 V/m
800 MHz (4G)	39 V/m
900 MHz (2G et 3G)	41 V/m
1800 MHz (2G et 4G)	58 V/m
2100 MHz (3G)	61 V/m
2600 MHz (4G)	61 V/m

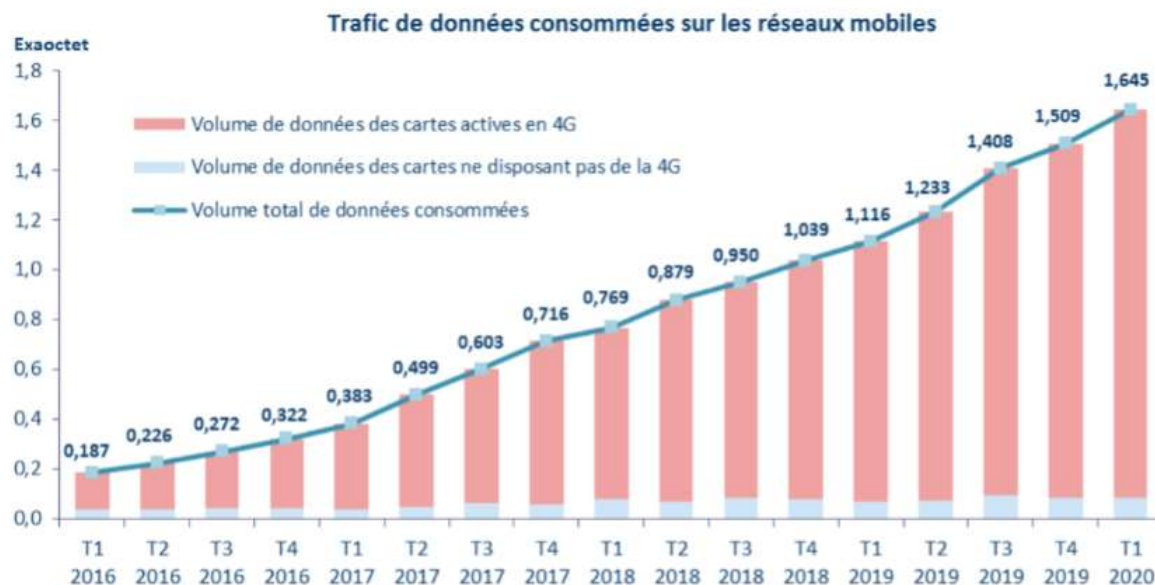


L'antenne, portée par un mât, émet un champ électromagnétique avec un angle de 120° dans un plan horizontal et de 10° dans un plan vertical pour couvrir une large zone. Le faisceau est légèrement incliné vers le sol et n'atteint le sol qu'à une distance de 50 à 200 mètres selon la hauteur et l'inclinaison de l'antenne. Une plaque métallique placée en arrière de l'antenne réfléchit le champ électromagnétique.

En face de l'antenne elle-même (et non du mât qui la porte) à une distance de 1 m le champ électrique est de 50 V/m puis décroît de façon exponentielle. Ainsi à 10 m ce champ n'est plus que 15 V/m, à 20 mètres de 7 V/m



Consommation des données mobiles



Source : OBSERVATOIRE DES MARCHES DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES, ARCEP, 2 avril 2020

45%

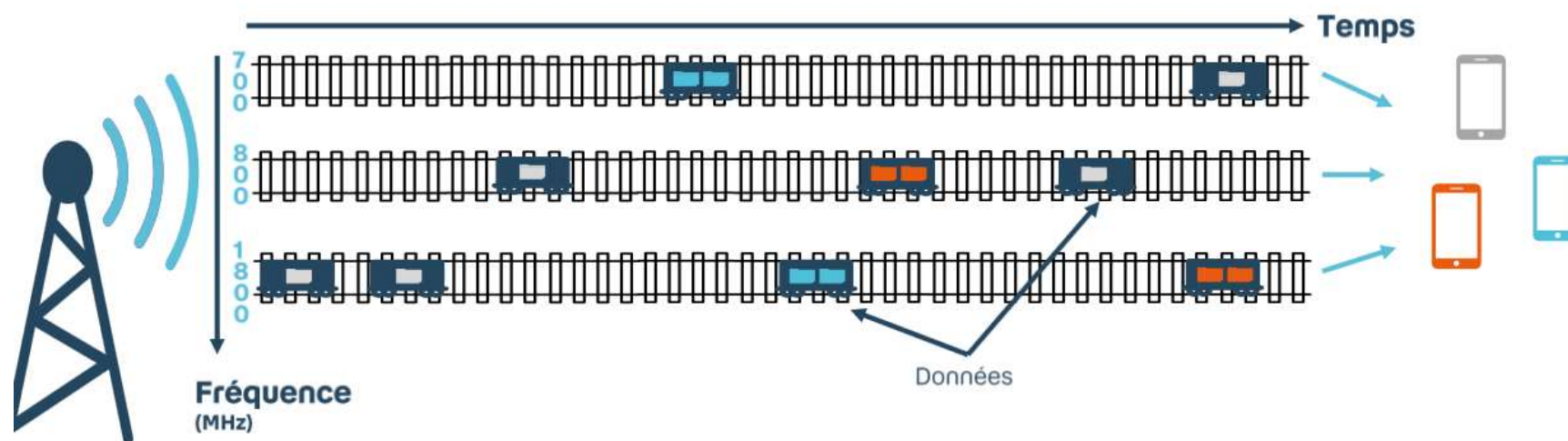
« de consommation supplémentaire de données par utilisateur par an »

9,5 Go

« consommés chaque mois par les utilisateurs actifs en 4G »

Fonctionnement d'un réseau mobile

« Une antenne-relais fonctionne comme un réseau ferré. Une gare de départ : l'antenne et une gare d'arrivée : le mobile. La voie ferrée représente les fréquences autorisées par l'ARCEP et les wagons représentent les données transmises au fil du temps. »





Les avantages de la 5G



Plus rapide

Des débits jusqu'à 10x plus rapides que la 4G



Plus de monde

Connecté de façon optimale



Plus d'objets connectés

Des milliards d'objets connectés



Plus réactif

Quasi en temps réel pour jouer en ligne et à terme, le pilotage des voitures autonomes



Plus écologique

Réduit les coûts et la consommation d'énergie

Vitesse de téléchargement

Film HD 30Go		Album MP3		200 Photos	
4G	1h40	4G	15s	4G	1mn20
5G	20mn	5G	3s	5G	16s

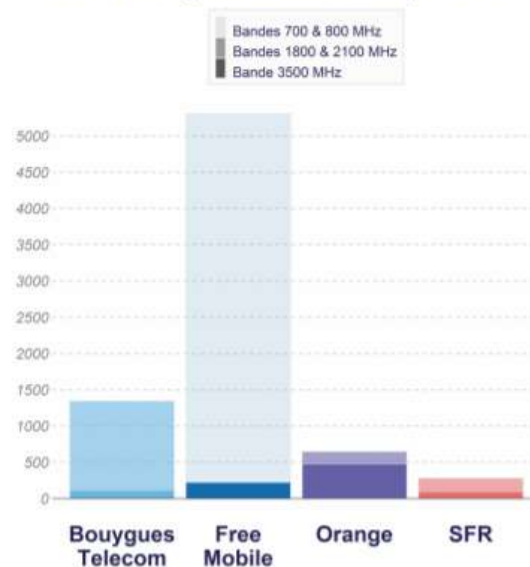


	Bouygues Telecom	Free Mobile	Orange	SFR
Nombre de sites 5G	1 344	5 303	646	278
dont sites équipés en bandes :				
700 & 800 MHz	0	5 303	0	0
1800 & 2100 MHz	1 323	0	176	181
3500 MHz	115	221	475	97

Commentaires :

Les données représentées sur cette page correspondent aux sites du réseau mobile de chaque opérateur ouverts commercialement et équipés de la technologie 5G. Un même site peut être équipé de plusieurs bandes de fréquences pour fournir le service 5G. Ainsi, le nombre de sites total peut être inférieur à la somme des sites répartis selon les bandes de fréquences.

Nombre de sites ouverts commercialement répartis selon la bande de fréquences activée en 5G la plus haute.

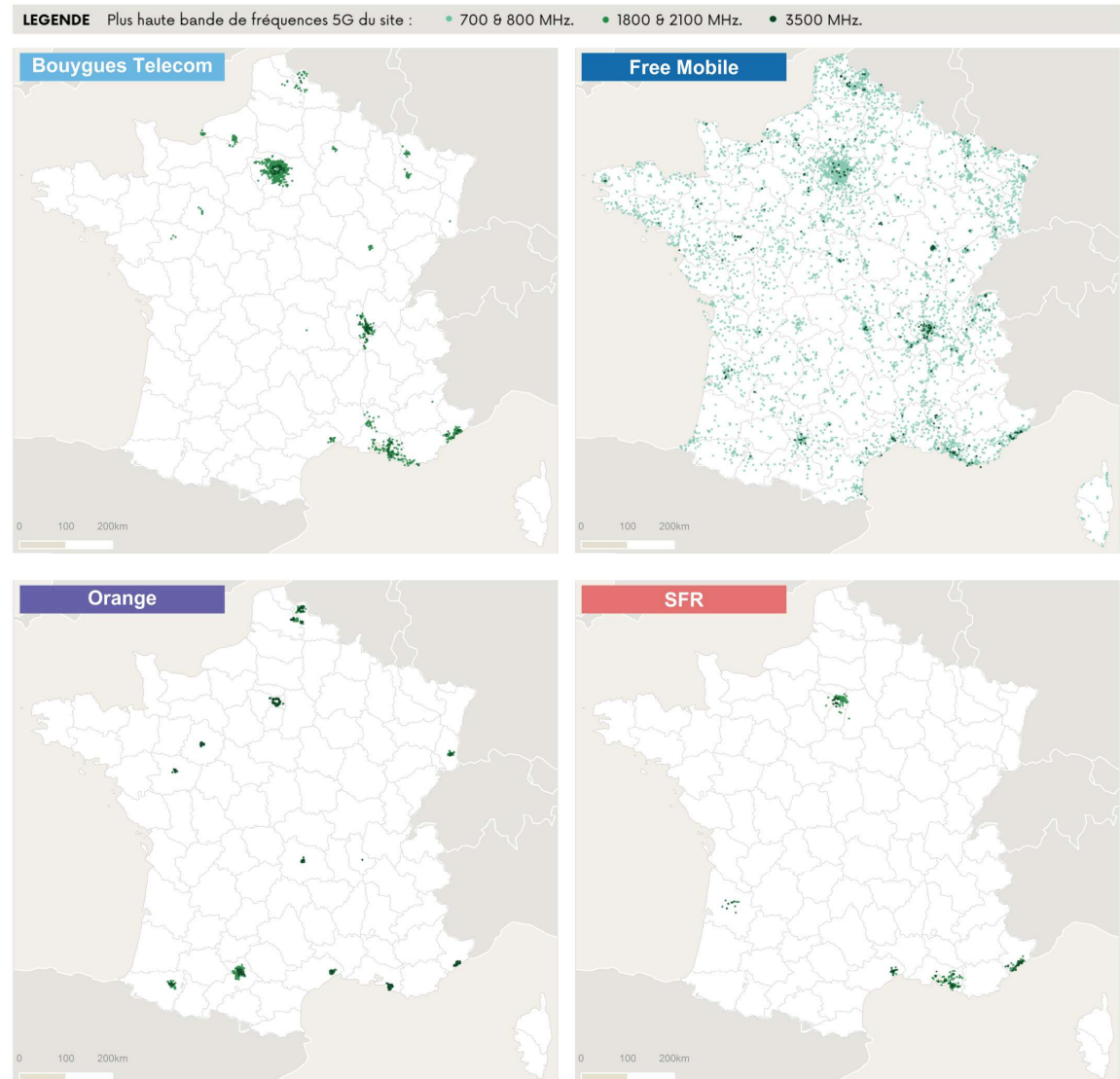




Evolution de la TM

Au 1er décembre, **15 901 sites 5G** ont été autorisés par l'ANFR, tous opérateurs confondus. Toutes ces autorisations concernent des sites existants, déjà utilisés par les technologies 2G, 3G ou 4G. En France, trois bandes de fréquences permettent à ce jour de fournir un service 5G :

- **11 770 sites** sont autorisés la bande 700 MHz (Free Mobile);
- **5 000 sites** sont autorisés dans la bande 2 100 MHz (Bouygues Telecom, Orange et SFR);
- **1 092 sites** sont autorisés dans la nouvelle bande 3,5 GHz (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR)⁽¹⁾.



Compte rendu synthétique des demandes voirie



Realisées	28	Coût	17 027 €
------------------	-----------	-------------	-----------------

Domaine	Adresse	Designations	Observations	Demande
Environnement	Stade du parc	Bancs enlevés sur le cheminement intérieur du stade.	Prise en compte avec le renouvellement des bancs.	
Environnement	Stade du Parc	Demande de ramassage des poubelles de l'enceinte.		
Environnement	Rue Président Wilson	Suite visite sur site,demande d'égagage pour une meilleur prise en compte de la caméra sur les PAV.		31649
Police Municipale	Rue C. Chaplin	Véhicule ventouse.	Prise en compte service police municipale.	33982
Police Municipale	Rue Condorcet	Signalement de deux voitures ventouses au niveau du 15 et 17 de la rue.		29054
Police Municipale	Rue Condorcet	Véhicule ventouse.	Prise en compte service police municipale.	33983
Police Municipale	Rue Pressensé	Contrôle respect du stationnement de l'ensemble de la rue.		31403
Police Municipale	Rue Pressencé	Recrudescence de passage de PL ,demande de contrôles.	Prise en compte service police municipale.	31403

Compte rendu synthétique des demandes voirie

Police Municipale	Rue Pr. Wilson	Vélo abandonné au niveau du Centre social.	Prise en compte service police municipale.	33907
Roannais Agglomération	Rue Président Wilson	Dépôts sauvages récurrents aux abords des PAV.	Déplacement des PAV sur les stationnement pour une meilleur visibilité de la caméra pour une période d'essai.	31650
Roannais Agglomération	Rue Président Wilson	Suite recrudescence de dépôts sauvages aux abords des PAV,décalage sur les places de stationnement pour une meilleur prise en compte de la caméra.	Orientée service RA.	16503
Roannais Agglomération	Rue Nicolas Benoit	Dépôts sauvages récurrents aux abords des colonnes aériennes OM.	Orientée service RA.	
Voie Publique	R. E. Aubert	Dégradation de chaussée au niveau du N°5.		31302
Voie Publique	Rue J. Bouin	Demande d'aménagement par marquage de manière à sécuriser les flux de circulation autour de l'ilot.	Coût : 855 €	30899
Voie Publique	Allée L. Bobet	Plaque de rue endommagé.		31303
Voie Publique	Rue C. Chaplin	Plaque d'égout descellée avec reprise de revêtement.	Coût : 1 211,25 €.	
Voie Publique	Rue de Charlieu	Barrières HERAS du chantier anciennement Ets Démurger tombées sur la rue.	Entreprise informée pour la prise en compte de la mise en sécurité.	33909
Voie Publique	Rue Condorcet	Aménagement de deux places PMR.Coût : 540 €	Réalisé en régie.	
Voie Publique	Carrefour Montretout	Caniveau descellé au niveau de l'entrée de la zone commerciale.		30271
Voie Publique	Allée J. Normand	Plaque de rue endommagé.		31304

Compte rendu synthétique des demandes voirie

Voie Publique	Carrefour Polygone Charlieu	Disfonctionnement de la boucle de détection sur le TAG rt de Charlieu sur Polygone.Ce TAG serait donné même sans voiture à chaque cycle.	Contrôle du service éclairage effectué.	29216
Voie Publique	Carrefour Polygone Charlieu	Suite plusieurs intervention ,changement de deux cartes électroniques (programme et entrée /sortie) et suppression contact SNCF.Coût : 2 592 €.		
Voie Publique	Carrefour Polygone / Marne	Sécurisation de la traversée de la piste cyclable.	Mise en place d'un passage piéton.	
Voie Publique	Rue Pressensé	Lampe d'éclairage public grillée au N°18 de la rue.Signalement de M. BALDI.		30287
Voie Publique	Allée J. Robic	Plaque de rue endommagé.		31305
Voie Publique	Stade du Parc	Réfection d'une borne amovible située à proximité des vestiaires.		30345
Voie Publique	Stade du Parc	Réfection d'un regard dégradé dans l'enceinte du stade coté entrée rue de Matel.		
Voie Publique	Rue Président Wilson	Réfection de bordures endommagées.Coût :8 900 €.		33671

PowerPoint

En cours

13


Domaine	Adresse	Designations	Observations	Demande
---------	---------	--------------	--------------	---------


Compte rendu synthétique des demandes voirie

Environnement	Allée des Olympiades	Demande de déplacement de la table de ping pong afin d'éviter l'embrasement de la végétation lors de départs de feux effectués sur ce mobilier.		33620
Ingenierie	Rue Aubert	Demande de prise en compte au programme voirie pour la réfection des trottoirs de la rue.Demande de M. MILLER.		18420
Ingenierie	Carrefour Polygone Charlieu	Etude d'aménagement du carrefour avec la prise en compte de la sortie friche BRM.	Demande au BE pour la prise en compte de la réfection du trottoir (ancienne voie ferrée) avec la dépose du matériel ferroviaire)L'aménagement se fera suivant les projets de la friche.	15544
Ingenierie	Rue Jean Vadon	Réfection du revêtement accès SOFIDEL Délipapier.	Prise en compte programme pluriannuel de voirie .Coût estimé : 60 000 € Attente du projet méthaniseur.	
Ingenierie	Chemin de la Gasse Poulot	Réfection du revêtement .	Prise en compte programme pluriannuel de voirie .Coût estimé : 150 000 €.	
Santé Publique	Av du Polygone	Sortie de fumée des ets ATC.	Photos prises et transmises au service de la DREAL pour gestion dudossier.	
Santé Publique	Tout quartier	Mise en place de nez afin de cibler les mauvaises odeurs sur le quartier.		
Voie Publique	Rue de Charlieu	Demande d'intervention sur les coussins berlinois au niveau du groupe scolaire.		33984








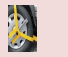



Compte rendu synthétique des demandes voirie

Voie Publique	Rue de Charlieu	Demande de réfection des panneaux des Villes Jumelée avec Roanne		
Voie Publique	Rue de Matel	Panneau directionnel endommagé sur le carrefour de la sortie de rocade.		30840
Voie Publique	Rue Pressencé	Demande de réfection des trottoirs		
Voie Publique	Rue Pr Wilson	Demande de réfection des trottoirs		
Voie Publique	Total voirie	Etude plus générale de marquage de stationnement sur les rues Aubert,Chaplin,Fibranne ,Rayonne.		21171



Informations diverses	26	
------------------------------	-----------	---

Domaine	Adresse	Designations	Observations	I
Tous domaines	Tous quartiers	Application pour smartphone:" Roanne ,l'appli".Tout Roanne dans la poche.	Application pour smartphone : Roanne,l'appli	





Compte rendu synthétique des demandes voirie

Communication	Tous quartiers	Mag Roanne – Mars 2019- 1er magazine municipal 100% en réalité augmentée	Application pour smartphone : SnapPress	
Sécurité-Santé Publique	Tous quartiers	Site et application pour déclaration odeurs	https://www.atmo-odo.fr/odoaura https://www.youtube.com/watch?v=2YHFKHn0IzY	
Police Municipale	Tous quartiers	Centre de protection urbain CPU	04.77.44.42.44	
Horodateurs	Tous quartiers	Parking payant de 9h/12 et de 14h/18h -30 min gratuit /jour du lundi au vendredi et 2h gratuit le samedi.Paiement par pièces ,cartes bancaires et application mobile PrestoPark. Obligation de saisir la plaque d'immatriculation à chaque stationnement payant	https://www.agglo-roanne.fr/au-quotidien/deplacements/stationnement-1426.html	
Horodateurs	Tous quartiers	Lien application paiement par mobile PrestoPark	https://www.agglo-roanne.fr/deplacements/stationnement/prix-du-paiement-a-l-horodateur-2034.html	
Horodateurs	Tous quartiers	Lien application paiement parking par mobile Whoosh	https://www.whooshstore.fr/	
Horodateurs	Tous quartiers	Les abonnements stationnements	https://www.agglo-roanne.fr/deplacements/stationnement/les-abonnements-2036.html	
Horodateurs	Tous quartiers	STOP Fourrière	https://www.agglo-roanne.fr/deplacements/stationnement/stop-fourriere-2038.html	
Urbanisme	Tous quartiers	Guide pour les ravalements de façade	https://www.agglo-roanne.fr/habitat/aides-a-l-habitat/ravalements-de-facades-311.html	
Fibre optique	Toutes voiries	Fibre optique dans le Quartier ,réseau 100% fibre orange.Pour éligibilité :lien orange + adresse.Couverture totale 2020	https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre	
Fibre optique	Toutes voiries	Fibre optique dans le Quartier ,réseau SFR Numericable existant fibre /filaire.Pour éligibilité :lien SFR + adresse.	http://www.sfr.fr/carte-couverture-reseau-sfr-fibre-optique/	

Compte rendu synthétique des demandes voirie

Fibre optique	Toutes voiries	Informations sur le developpement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire	https://cartefibre.arcep.fr/	
Roannais Agglomération	Toutes voiries	Service gratuit de ramassage des encombrants pour les particuliers - entreprise C3R	0 800 00 08 56	
Roannais Agglomération	Toutes voiries	Reglemntation des apports aux PAV - 0 800 17 34 50	https://www.agglo-roanne.fr/au-quotidien/dechets/tri-des-dechets-166.html	
Roannais Agglomération	Toutes voiries	Le réseau public de bornes de recharge du département de la Loire	https://www.mobiloire.fr/	
Roannais Agglomération	Toutes voiries	Pour les véhicules électriques ,gratuité sur l'ensemble des places de stationnement et gratuité de la	Nouvelle borne de rechargement : 25 supplémentaire sur Roannais Agglomération (dont 15 sur Roanne)	
Santé	Toutes voiries	Localisation des défibrillateurs sur la commune	Applications Android et Iphone localisation défibrilateur RMC-BFM	
Sécurité-Santé Publique	Toutes voiries	Service Sécurité-Accessibilité-Santé Publique-Developpement Durable	04.77.23.21.27 - 04.77.23.21.28 - 04.77.23.21.41	
Sécurité-Santé Publique	Toutes voiries	Que faire en cas de risques majeurs	https://www.agglo-roanne.fr/fileadmin/Agglo-roanne.fr/3_Au_quotidien/Prevention_et_secu_rite/Prevention_des_risques_majeurs/2017-03-RISQUES_MAJEURS_.pdf	
Sécurité-Santé Publique	Toutes voiries	Système d'alerte et d'information des populations	Application pour smartphone	
Service	Tous quartiers	Statistique demandes	1357 demandes citoyennes en 2018 avec 81% de réponses favorables. 3021 demandes d'intervention au total en 2018	

Compte rendu synthétique des demandes voirie

Service	Tous quartiers	Effacement de TAG: opération gratuite effectuée par le service batiment "brigade antitag"	Conditions : - le tag visible de la rue - convention entre le propriétaire et les services de la ville de Roanne (en cas de dégradation lors de l'invention) soit signée.Signalements superviseur.	
Service	Tous quartiers	Service Proximité	proxi@ville-roanne.fr	
Service	Tous quartiers	Service Proximité	Olivier JANDARD - 06.16.63.61.95	
Service	Tous quartiers	Service Proximité	Superviseur : Vincent DI MARCO - 06.38.81.39.78	

Compte rendu synthétique des demandes voirie

Compte rendu synthétique des demandes voirie

Compte rendu synthétique des demandes voirie

Compte rendu synthétique des demandes voirie

Compte rendu synthétique des demandes voirie

285

285